



COMMUNE DE GY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 mai 2020 Législature 2015-2020

Salle Gyvi



Présidence :	M. Gérald MEYLAN	Maire	
Présent-e-s :	M. Antoine CORNUT	Adjoint	
	M. Jean-Pierre PRADERVAND	Adjoint	
	M. Sébastien DORAND	Conseiller municipal	
	M. Giacomo FACHINOTTI	Conseiller municipal	
	M. André FERREZ	Conseiller municipal	
	Mme Chantal GABRIEL	Conseillère municipale	
	M. Pierre HOLZER	Conseiller municipal	
	Mme Magali OUEDRAOGO	Conseillère municipale	
	M. Alexandre SIZONENKO	Conseiller municipal	
	Mme Michèle TISCHHAUSER	Conseillère municipale	
	Mme Danièle YAKOUBIAN	Conseillère municipale	
		Mme Carole CHOLLET	Procès-verbaliste
		M. Victor GABRIEL	Vidéaste
Excusée :	Mme Sandrine SCHWEIZER	Secrétaire générale	



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2020
2. Rapport de la commission « Finances » du 27 avril 2020
3. Vote d'une délibération relative à la création d'une réserve conjoncturelle et de son règlement
4. Communications de l'Exécutif
5. Questions et divers



Le Président ouvre la séance à 19h15.

En préambule M. MEYLAN donne lecture de quelques extraits de l'arrêté du Conseil d'État pour justifier cette séance extraordinaire.

« Les conseils municipaux peuvent se réunir dès le 27 avril 2020 en mode présentiel ou par vidéo-conférence aux conditions et selon les modalités définies par le présent arrêté. Seules sont admises des séances extraordinaires au sens de l'art. 14 de la Loi sur l'Administration des Communes (LAC). L'accès au public aux séances plénières est proscrit, les séances sont diffusées en direct sur un site internet accessible à partir de la page d'accueil du site de la commune. »

M. MEYLAN remercie M. GABRIEL d'assurer cette retransmission en direct.

Concernant les finances, « En dérogation à l'art. 30, lettre D et F de la LAC, les comptes 2019 des communes genevoises, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2019 ne feront pas l'objet d'une approbation par délibération des conseils municipaux. L'Exécutif de chaque commune est chargé de présenter au département de la cohésion sociale les comptes 2019 de la commune dans leur intégralité et dûment révisés au plus tard le 15 juin 2020. L'Exécutif de chaque commune transmet au conseil municipal les comptes 2019 de la commune dans leur intégralité dûment révisés au plus tard le 15 juin 2020. Les comptes 2019 des communes ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le département, respectivement le conseil d'état conformément aux dispositions des articles 90 et 91 de la loi sur l'administration des communes »

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2020

Les deux remarques suivantes sont faites par Monsieur le Maire avant de passer en revue, page par page, le procès-verbal du 23 janvier 2020.

En page 255 : au point Tableaux interactifs « Elle a confirmé que le DIP possède le budget pour équiper les ~~trois~~ **deux** classes de l'école »

En page 258 : au point Parking c'est **M. HOLZER** et non M. FACHINOTTI qui pose la question

Après les modifications susmentionnées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Rapport de la commission « Finances » du 27 avril 2020

M. MEYLAN passe la parole à M. FACHINOTTI président de commission.

La commission « finances » s'est réunie le 27 avril 2020 avec comme point à l'ordre du jour la présentation des comptes 2019 ainsi que la création d'une réserve conjoncturelle et de son règlement.

Lors de cette séance, M. MEYLAN a présenté les comptes, dont les grands traits sont énumérés dans le rapport. Comme expliqué par M. MEYLAN, la présentation des comptes ainsi que son approbation ne seront pas passées en revue. Néanmoins, M. FACHINOTTI souligne que le résultat des comptes 2019 se caractérise principalement par des recettes fiscales très élevées correspondant à la taxation d'années précédentes (2014 à 2018). Malgré les amortissements complémentaires approuvés en novembre dernier, les comptes 2019 clôturent avec un résultat net positif de CHF 357'498.

C'est pourquoi l'Exécutif propose d'affecter une grande part de ce résultat à une réserve conjoncturelle à créer, dont le but est d'atténuer l'impact des variations économiques conjoncturelles. Cette réserve comptable est assimilée au capital propre et peut être alimentée en cas de bénéfice au maximum à hauteur de 85% de l'excédent de revenus. Si cette réserve n'est pas utilisée dans les 10 ans à venir, elle sera dissoute et versée dans la fortune.

La commission est unanimement favorable à l'adoption de cette réserve conjoncturelle et de son règlement.

M MEYLAN rappelle que les comptes 2019 ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2019 ne feront pas l'objet d'une approbation par délibération des conseils municipaux, et seront considérés comme finaux une fois dûment révisés. Néanmoins, la commission a eu loisir de poser toutes ses questions, auxquelles M. MEYLAN et Mme SCHWEIZER ont apporté réponses.

M. MEYLAN explique que pendant la période de confinement, aucun conseil municipal n'est autorisé à se réunir et c'est l'Exécutif qui est chargé de prendre les décisions pour la commune. Au vu du résultat excédentaire de la clôture des comptes 2019, l'Exécutif a proposé la création d'une réserve conjoncturelle à l'instar d'autres communes, dans la probabilité d'une crise économique liée au corona virus. Toutefois, cette décision ne fait pas partie des prérogatives de l'Exécutif en cas de crise et c'est pour cette raison que cette séance extraordinaire à lieu.

Dans les prochaines années, cette réserve pourra être affectée à la compensation d'un déficit dans les comptes. Le résultat des comptes des années passées n'ont pas permis la création d'une telle réserve, mais cette année exceptionnelle le permet largement.

Avant de procéder au vote, M. MEYLAN, demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions ou remarques à faire.

M. HOLZER demande ce qui justifie d'établir cette réserve sur 10 ans.

M. MEYLAN répond qu'au vu des retards des taxations et des répercussions économiques liés à la crise sanitaire, une période de 5 ans semblait trop courte.

M. FACHINOTTI ajoute que si l'on entre dans une période conjoncturelle plus difficile, avec le décalage des taxations, cela pourrait prendre plusieurs années avant que cela se remarque au niveau de ce que nous communique le département des finances. Il est donc préférable de couvrir les deux prochaines législatures.

3. Vote d'une délibération relative à la création d'une réserve conjoncturelle et de son règlement

M. MEYLAN procède à la lecture de la délibération.

La délibération est approuvée par 9 pour – 0 contre –0 abstention sur 9 CM présents

Suite à ce vote, les comptes seront révisés en tenant compte de cette réserve conjoncturelle. Chaque membre du Conseil recevra un exemplaire des comptes révisés.

M. MEYLAN remercie M. FACHINOTTI pour les explications fournies dans son rapport de commission. Si des questions subsistent, la mairie reste à disposition de chacun pour des explications supplémentaires.

M. HOLZER s'interroge, si les comptes révisés sont communiqués au-delà de la date du 1^{er} juin 2020, est-ce que les personnes qui ne seront plus membre du Conseil à cette date auront la possibilité de recevoir les comptes révisés ?

M. MEYLAN répond que de toute évidence il est légitime que ces personnes soient autorisées à recevoir les comptes mais il demandera confirmation.

4. Communications de l'Exécutif

M. CORNUT

Crèche « Les Loupiots du Chambet »

Dès le 20 mars 2020, le personnel de la crèche a été mis au chômage partiel avec la mise en place d'un service d'accueil minimum pour les enfants dont les parents n'avaient pas de solution de garde. Le salaire des 22 employés étant pris en charge à 80% par le chômage, le comité a décidé de compléter les 20% manquant. Ce qui représente environ CHF 25'000.- pour les 4 communes.

Le 27 avril, la crèche a repris ses activités avec une occupation à 60% puis à 90% dès le 11 mai 2020.

Concernant les comptes 2019, la commune de Gy contribuera à hauteur de CHF 80'645.95 (CHF 23'041.70 par place), soit une diminution du prix de la place par rapport à l'année 2018 expliquée par l'augmentation du prix de l'écolage.

Ecole

Les tableaux interactifs seront posés courant juillet avec en parallèle le changement du linoléum de la classe du rez-de-chaussée.

La mairie fera sans doute appel à des jeunes de la commune et de l'extérieur par le biais de la Fas'e pour aider les maîtresses au déménagement de leur classe.

Cuisines scolaires

Les cuisines scolaires ont pu reprendre cette semaine avec l'accueil d'environ 6 à 8 élèves en lieu et place de la vingtaine habituelle.

Théâtre de Carouge

Une présentation du Théâtre de Carouge est prévue le 13 juin 2020. La décision de maintenir cet événement sera prise après le 27 mai 2020, date à laquelle, le Conseil fédéral se positionnera sur les nouvelles mesures d'assouplissements.

J.-P. PRADERVAND

Bâtiment de la douane

Informe que les travaux dans le bâtiment de la douane ont pris du retard (Covid-19), malgré tout, il est à noter que les peintures sont presque finies et les cuisines posées.

M. MEYLAN relève qu'effectivement le chantier s'est complètement arrêté pendant une période avant de reprendre suivant les règles imposées de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique). Les appartements seront vraisemblablement disponibles début juillet. L'Exécutif va prochainement procéder à l'attribution des logements.

M. MEYLAN

Plan de solidarité sociale (Covid-19)

La commune a mis en place un plan de solidarité communale. Toutes personnes vulnérables pouvaient faire appel à la commune pour ses courses, se faire véhiculer ou aider à la préparation de ses paiements. Plusieurs habitants se sont également inscrits sur la liste des bénévoles. En majorité, les employés communaux se sont chargés de ces tâches.

Travaux route de Gy

La pose du coussin berlinois ainsi que les travaux de resurfaçage de la route de Gy sont reportés.

Maison « Bonjour »

La maison « Bonjour » n'est toujours pas relouée. La Régie du Rhône a fait paraître des annonces et reçu plusieurs dossiers, mais suite aux visites de la maison aucune personne ne s'est manifestée. La commune a fait appel à une autre société pour augmenter les chances de location de la maison.

Commerces de Gy

En cette période difficile et afin de soutenir les trois commerces de Gy, l'Exécutif a décidé de leur offrir trois mois de loyer.

L'Auberge de Gy, le Jour Gy et la fleuriste ont chaleureusement remercié la commune.

Mobilitri

Le « Mobilitri » qui devait débiter en septembre est également reporté à une date encore inconnue.

La levée des encombrants qui a dû être suspendue pendant quelque temps a repris normalement.

Manifestations

La vogue de Gy est annulée. La Fête du 1^{er} août reste pour l'instant en suspens. Le prochain Exécutif devra décider de maintenir ou non cette manifestation, sachant que la plupart des communes « Arve & Lac » ont déjà renoncé à organiser cette manifestation.

5. Questions et divers

Mme YAKOUBIAN

Informe que tous les cours de « Communes-Ecole » sont suspendus et ne reprendront pas avant septembre. En dédommagement, les élèves qui en font la demande recevront un remboursement de CHF 70.- par cours qui équivaut à environ 50 % du 2^{ème} semestre.

M. HOLZER

Fait remarquer qu'une pastille au sol indiquant la frontière Suisse-France entre le chemin des Toques et la route de Gy a disparu.

M. MEYLAN a également constaté la disparition de cette marque en laiton. L'Etat va prochainement procéder à des travaux de resurfaçage sur cette partie de route, il faudra prendre garde à que cette pastille soit repositionnée.

M. MEYLAN explique que cette pièce symbolisait une borne qui à l'époque a dû être enlevée lors de l'élargissement de la route. Cette borne se trouve actuellement près du cimetière.

De même, M. HOLZER a observé que sur le chemin des Toques deux bornes-frontière sont cachée par la haie d'une propriété privée.

M. MEYLAN prend note et veillera à ce que ces bornes soient dégagées.

Pour conclure le dernier conseil de cette législature, M. MEYLAN cite les personnes sortantes et remercie :

M. HOLZER pour le travail accompli, ses remarques pertinentes et sa participation régulière aux diverses manifestations de la commune.

M. FACHINOTTI pour avoir accompli un énorme travail en tant que président de la commission «Finances» et la mise en œuvre d'un protocole réussi concernant l'attribution des dons.

Mme GABRIEL pour son activité durant ces 5 années et sa sensibilité.

M. MEYLAN félicite Mmes OUEDRAOGO et YAKOUBIAN qui changent toutes deux de fonction pour prendre place au sein de l'Exécutif en tant qu'adjointes auprès de son successeur M. CORNUT.

M. PRADERVAND dont il loue la bonne humeur lors des séances de l'Exécutif et sa précieuse connaissance des bâtiments.

M. MEYLAN annonce que c'est sa dernière séance de conseil et la situation particulière des derniers mois rend cette fin de législature étrange. Cependant il espère que le repas de fin de législature n'est que partie remise et que prochainement nous puissions nous réunir à nouveau tous autour d'une table afin de partager un moment de manière plus conviviale.

Pour terminer, il fait part de son contentement pour la suite, tant dans l'Exécutif qu'au niveau du nouveau conseil municipal et pense qu'il y aura une continuité dans la gestion des affaires de la commune.

La séance est levée à 19h55.